



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 20 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le 20 Septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 Septembre 2016 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages

Étaient présents :

Christelle MINARD, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Catherine BAZIN (jusqu'à 22h25), Virginie BOUCHARD, Marie-France CABARET, Jean-Claude MORIN, Marc RAVANEL, Nathalie GANDON, Françoise LEREAU, Grégory MAIN, Thibault PELLETIER, Frédéric SEVIN.

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Karine LECLUYSE a donné pouvoir à : Annabel DOS REIS
Agnès SESCHEBOEUF a donné pouvoir à : Christelle MINARD

Absents excusés :

Yves LAOUENNAN, Ariel ALLARD, Mylène MILON

Nombre de conseillers présents : 13 (puis 12 à partir de 22h25)

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2 (puis 3 à partir de 22h25)

Nombre de votants : 15

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 11 Juillet 2016.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 Juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande de faire une minute de silence en hommage à notre 1^{er} adjoint Jean-Luc SORAND qui nous a quitté brutalement.

Madame le Maire indique que la vie d'un homme ne se limite pas à l'organisation de la vie municipale et de la vie communale. Elle ne peut moralement pas le remplacer ce jour.

Après s'être renseignée auprès de la préfecture, Madame le Maire, indique que le poste de 1^{er} adjoint est conservé. Il sera donc nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau 1^{er} adjoint dans le mois suivant. Ce poste nécessite beaucoup de disponibilité, de compétences, de connaissances des marchés publics.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du Mardi 20 Septembre 2016

Retrait de l'ordre du jour : Décisions modificatives budget Commune et budget Eau ; Délibération pour la location du broyeur, de la balayeuse et de l'épareuse.

Rajouté à l'ordre du jour : Délibération pour procuration en vue de céder une parcelle de terrain communal à un habitant de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les retraits et ajouts à l'ordre du jour précédemment cités.

Finances :

- Point de situation budgétaire
- Demande de subvention des « activités pédagogiques et sportives » du collège la Pajotterie
- Redevance concernant l'occupation du domaine public par le pizzaiolo de Chêne-Chenu
- Modification de la délibération concernant la location de la salle des fêtes
- Délibération sur le dossier de surendettement déposé à la commission de surendettement des particuliers d'Eure et Loir par un habitant pour l'effacement de toutes ses dettes

Ressources Humaines

- Contrat d'Avenir pour le Secrétaire Général avec l'Association Graces
- Renouvellement du Contrat Emploi Aidé de l'Agent Technique avec l'Association Graces

Juridiques :

- Renouvellement de la Convention pour le groupement des commandes de papier et de fournitures administratives avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux
- Délibération sur le transfert des routes départementales
- Délibération sur l'engagement de principe avec l'Agence Technique Départementale

Urbanisme :

- Délibération pour procuration en vue de céder une parcelle de terrain communal à un habitant de la Commune

Travaux :

- Point des Travaux 2016
- Lancement des consultations pour les travaux 2017

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

- Compte-rendu de la présentation du 2/09/2016 à l'ARS du Projet de Maison de Santé Publique avec le Dr JC Morin



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Information sur le problème de l'invasion des mouches à St Chéron- des- Champs

Compte rendu du 2ème Adjoint

Compte rendu du 3ème Adjoint

- Compte rendu du Forum des Associations du vendredi 9 Septembre 2016

Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats

Divers :

- Réunion de rentrée du SIVOM le 23 Septembre 2016 à 19h
- Opération Nettoyons la Nature à 14h, le 24 Septembre 2016 à Neuville la Mare
- Portes ouvertes centre de secours de Tremblay-les-Villages du vendredi 30 Septembre au Lundi 3 Octobre 2016.
- Réunion publique SDIS le 30 Septembre 2016
- Conseil syndical du SIVOM le 3 Octobre 2016
- Date réunion PLU à prévoir
- Présentation de l'équipe ALSH le 5 Octobre 2016 à 19h
- Problème de repoissonnement de la mare du Haut à Neuville la Mare, il faut prévoir de racheter et de réintroduire des poissons.

Finances :

Point sur la situation budgétaire

Documents fournis aux membres de l'Assemblée Délibérante : comparatif des états de consommation des budgets de la commune ainsi que du service eau

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état de consommation du budget de la Commune de Tremblay-les-Villages ainsi que du Service Eau pour l'année en cours.

Un document est distribué à chaque membre du Conseil, ce comparatif en date du 20 Septembre 2016, est détaillé par chapitre et montre l'état de consommation du montant budgétisé pour chaque compte.

Madame la Comptable du Trésor Public présente la situation budgétaire à la date du 20 Septembre 2016.

Pour la Commune :

| | Réalisé | | | Disponible | |
|--------------------------|----------------|----------------|---------|----------------|---------|
| | Budgétisé | Montant | % | Montant | % |
| Fonctionnement – Dépense | 2 257 537,40 € | 951 445,11 € | 42,15 % | 1 306 092,29 € | 55,85 % |
| Fonctionnement – Recette | 2 257 537,40 € | 1 331 148,08 € | 58,96 % | 926 389,35 € | 41,04 % |
| Investissement – Dépense | 900 666,14 € | 401 973,32 € | 44,63 % | 498 692,82 € | 55,37 % |
| Investissement - Recette | 900 666,14 € | 322 317,11 € | 35,79 % | 578 349,03 € | 64,21 % |

Madame la comptable du Trésor Public informe le Conseil sur l'état de certains comptes ayant dépassés l'enveloppe budgétisée ou alors étant dans une situation ou des crédits supplémentaires en recettes



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

pourraient être accordés. Il est préférable d'attendre le mois de décembre pour prendre les décisions modificatives nécessaires.

Fonctionnement – Dépenses :

- Compte 6811 : Les premières dotations aux amortissements ont été inscrites pour un montant de 30 370,10 €
- Chapitre 66 : Les intérêts réglés à l'échéance n'intègrent pas les mandatements du mois d'Août, l'état actuel du compte est donc arrêté à la fin du mois de Juillet. Un tableau des intérêts doit être respecté, les 65 000 € budgétisés au chapitre seront donc totalement consommés à la fin de l'exercice.
- Chapitre 67 : 36,921,18 € ont été réalisés.

Fonctionnement – Recettes :

- Compte 6419 : Nous n'avons pas prévu autant de remboursements sur la rémunération du personnel. 30 360,14 € ont été réalisés contre 8000 € budgétisés.
- Chapitre 70 : Seulement 10 525 € de réalisés car la participation de 28 000 € du budget annexe de l'eau et la part de remboursement du SIVOM ne sont pas encore comptabilisés. Une fois ces opérations réalisées nous devrions être à hauteur du montant budgétisé.
- Chapitre 74 : L'état de consommation est de 90 % pour ce chapitre car aucune dépense de taxe d'aménagement n'avait été prévue.
- Chapitre 77 : Aucune dépense n'avait été budgétisée, mais il y a eu des remboursements de sinistres comme à Chêne-Chenu pour le poteau incendie d'un montant de 2 196 €, le remplacement des deux portes du Club House pour 2 207 €, le remboursement d'un lampadaire pour 672 € et remboursement de 2 688 € pour un véhicule sinistré.

Dans l'état actuel, pour la section de fonctionnement, nous avons consommé 951 445 € pour 1 331 000 € de recettes. Il faut noter l'état des recettes est plus représentatif car ces dernières sont mensualisées. Alors que pour les dépenses certaines ne sont versées uniquement qu'en fin d'année. Madame la Comptable du Trésor Public précise qu'il n'y a pas trop d'inquiétude à avoir sur l'état de consommation de la section fonctionnement du budget de la Commune.

Madame MINARD fait remarquer qu'il y a eu un problème au niveau de l'estimation de la ligne budgétaire entretien mécanique principalement sur les frais engendrés par la tondeuse, l'épareuse et la broyeuse. Ces matériels sont vétustes ce qui explique les nombreuses pannes rencontrées cette année. C'est pourquoi, il sera nécessaire de mettre en place une délégation de service pour le broyage des vallées en 2017 et acquérir une nouvelle tondeuse.

La balayeuse nous a aussi apporté des frais inattendus puisque nous avons dû changer les trois balais ce qui revenait à pratiquement 6 000 € en incluant la pose.

Section Investissement – Dépenses :

- Chapitre 0 41 : Les amortissements des subventions n'ont pas encore été réalisés ce qui explique que le montant budgétisé n'a pas été consommé.
- Chapitre 20 : Des frais d'études ont été ont été budgétés. Les études d'architecte sur la réparation du mur du presbytère et la réparation du mur de l'église de Tremblay sont en cours.
- Chapitre 21 : Tous les investissements prévus au budget ne sont pas encore réalisés comme la démolition de l'ancienne menuiserie dont la consultation a été lancée ou les travaux de voirie.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Chapitre 23 : La mise aux normes des horloges, des armoires électriques et des têtes d'éclairages sont les principales dépenses constitutives des 205 893,36 € réalisés.

Section Investissement – Recette :

- Chapitre 0 40 : Tous les amortissements ont été réalisés, ce qui explique que la totalité de l'enveloppe budgétisée soit consommée.
- Chapitre 13 : Nous attendons toujours certaines subventions d'investissement, cela est normal car les subventions ne sont versées qu'une fois les travaux terminés.

Monsieur MAIN demande pourquoi il y a deux fois départements dans le chapitre 13

Madame la Comptable du Trésor Public répond qu'au compte 1312 c'est la racine transférable du département et au compte 1323 c'est la racine non transférable du département.

Pour le Service Eau :

| | Réalisé | | Disponible | | |
|--------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|---------|
| | Budgétisé | Montant | % | Montant | % |
| Fonctionnement – Dépense | 400 004,66 € | 106 539,64 € | 26,63 % | 104 404,72 € | 73,37 % |
| Fonctionnement – Recette | 400 004,66 € | 54 834,83 € | 13,71 % | 345 169,83 € | 86,29 % |
| Investissement – Dépense | 172 912,67 € | 31 151,35 € | 18,02 % | 141 761,32 € | 81,98 % |
| Investissement - Recette | 172 912, 67 € | 38 057,67 € | 22,01 % | 134 855,00 € | 77,99 % |

Madame la Comptable du Trésor Public indique, que les résultats peuvent être un peu gênants mais que cela s'explique par le fait que le rôle d'eau n'arrive qu'en fin d'année, de même que les factures d'achat d'eau du SIPEP qui ne sont encore toutes comptabilisées.

Section Fonctionnement – Dépenses :

- Chapitre 0 11 : 24 695,28 € réalisés. Les factures d'achat d'eau ne sont pas encore toutes comptabilisées.
- Chapitre 0 12 : Les 30 000 € sont prévus pour rembourser au budget principal le temps passé par le personnel communal qui gère l'eau.
- Chapitre 67 : Les 23 563,04 € de réalisés comprennent la partie eau de la facture de Puiseux.

Section Fonctionnement- Recette :

- Chapitre 70 : Nous avons seulement 36 832,71 € de réalisés au compte 7011 pour 209 000 € budgétisés. Cela s'explique par le fait que les factures d'eau sont faites, au mois de Décembre. Pour le moment ne figure au compte que les prélèvements automatiques que la commune touche chaque mois.

Monsieur LEHERICHER demande à quoi correspond les 4 857 € présents sur compte 7068

Madame MINARD répond que cette somme correspond à des installations de compteurs qui ont dû être faite cette année et qui n'avait pas été prévu.

Madame le Maire expose au conseil, le souhait d'attendre la fin de l'exercice pour procéder à des décisions modificatives. Cela permet d'éviter la multiplication des délibérations concernant des décisions modificatives.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Section Investissement – Dépenses :

- Chapitre 21 : 23 894,50 € ont été consommé. Les investissements budgétisés n'ont pas encore été réalisés comme le changement des 30 compteurs plomb, le renforcement de la canalisation rue de la Chardonnière à Atelier 28.
- Chapitre 23 : Le montant de 23 140 € était prévu pour un marché potentiel à engager en fin d'année.

Section Investissement – Recettes :

- Chapitres 0 21 et 0 40 : Les dépenses prévues vont être réalisées pour la fin de l'année.
- Chapitre 10 : L'affectation de résultat d'un montant de 38 057,67 € au compte 1068 a été réalisé.

Madame la Comptable du Trésor Public indique que le budget de l'eau sera normalement tout juste équilibré.

DCM 2016.09.20.01 - Délibération sur le dossier de surendettement déposé à la commission de surendettement des particuliers d'Eure et Loir par un habitant pour l'effacement de toutes ses dettes

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un habitant de la commune a déposé un dossier de surendettement auprès de la Commission d'Eure et Loir. La Commission a retenu la demande et oriente le dossier vers un effacement de toutes ses dettes.

Madame le Maire, précise que le montant des dettes concerne le budget eau de la commune et s'élève à **1063 €**. Si aucune contestation n'est établie, le juge a prononcé l'effacement de la dette et cette dernière passera alors en créance éteinte.

Madame le Maire, demande alors au Conseil Municipal de délibérer sur la position à adopter concernant ce dossier de surendettement

Madame la Comptable du Trésor Public informe le Conseil qu'il est encore possible de contester, que l'annulation des dettes ne viendra uniquement en cas de non réponse.

Monsieur PELLETIER explique au conseil que la dette a été en partie remboursée, presque deux tiers et que l'habitant avait une dette beaucoup plus importante par le passé.

Monsieur MAIN demande si les frais d'honoraires en cas de poursuite ne serait pas plus cher que de simplement laisser cette dette être annulée.

Madame la Comptable du Trésor Public répond par la négative, le Conseil Départemental statue après que la Commune ait rendu sa décision.

Monsieur PELLETIER informe qu'il pensait que la somme restante à payer était supérieure à 1 063 €.

Madame la Comptable du Trésor Public répond qu'il faudrait vérifier pour être sûr de la somme exacte de l'impayé.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame MINARD explique au conseil que la personne en question n'est pas solvable et que contester ce dossier d'annulation de dette n'apportera rien. La situation de l'habitant ne lui permet pas de payer, il s'agit d'une situation relevant du domaine social.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 5

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Décide à la majorité, de ne pas contester la décision de la Commission de surendettement des particuliers d'Eure et Loir d'annuler toutes les dettes d'un montant de 1063 € concernant le budget eau pour un habitant de la Commune de Tremblay-les-Villages.

DCM 2016.09.20.02 – Subvention des « activités pédagogiques et sportives » du collège la Pajotterie

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la subvention des « activités pédagogiques et sportives » était par le passé versée par la Communauté de Communes du Thymerais et calculée en fonction du nombre d'élèves du canton scolarisés au collège.

Depuis l'année dernière, le versement de cette subvention a été délégué à l'Agglomération du Pays de Dreux pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

L'Agglomération a repris la base sur laquelle s'appuyait la Communauté de Communes du Thymerais à savoir 24 € par élève.

Cependant, le Conseil Communautaire a approuvé le 29 Juin 2015 la restitution aux communes concernées des moyens de versement de la présente subvention au collège. Ce transfert de compétences a été voté lors du Conseil Municipal du 15 Juillet 2015.

L'Agglomération du Pays de Dreux reverse à la commune un montant lié à cette subvention de 2784 € qui est calculé par rapport au nombre d'élèves du collège résidant à Tremblay-les-Villages en 2014, soit 116.

Madame le Maire précise que cette année le nombre d'élèves de Tremblay-les-Villages scolarisés au collège de la Pajotterie est de 132 et que la commune peut fixer le montant de cette subvention comme bon lui semble compte tenu du fait qu'elle a récupéré la compétence liée à son versement.

Le Conseil Municipal peut donc décider de :

- Continuer avec le modèle qu'avait établi la Communauté de Communes du Thymerais à savoir une subvention basée sur le montant de 24 € par élève, ce qui reviendrait à verser au collège de la Pajotterie un montant de 3168 € pour l'année scolaire 2016-2017.
- Mettre en place un nouveau modèle en réévaluant le montant à donner pour chaque élève.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Ne pas verser de subvention. Comme il est précisé dans la Délibération 2015.07.15.14, cette compétence est facultative et de ce fait la commune de Tremblay-les-Villages n'est en aucun cas obligée de subventionner le collège de la Pajotterie pour les « activités pédagogiques et sportives ».

Madame le Maire évoque la possibilité d'utiliser le reste à pourvoir au compte 65 748 correspondant aux subventions aux associations d'un montant de 1550 € pour subventionner le collège de la Pajotterie, soit 11,75 € par élève pour l'année 2016-2017. Cette solution ne serait que temporaire, puisque à partir de l'année scolaire suivante la Commune de Tremblay-les-Villages pourrait calculer un autre montant en fonction de sa situation budgétaire.

Madame BOUCHARD demande quelle somme reverse l'Agglomération du Pays de Dreux pour cette prestation.

Madame MINARD répond que les 2784 € que verse l'Agglomération à la Commune pour cette « subvention des activités pédagogiques et sportives », sont compris dans l'attribution de compensation de 160 000 € que verse l'Agglomération du Pays de Dreux à la Commune chaque année.

Madame BOUCHARD demande s'il est possible de faire une décision modificative du budget pour allouer cette subvention d'un montant de 2784 €.

Madame MINARD répond qu'en effet c'est une solution possible.

Monsieur LEHERICHER demande comment était versée cette subvention par le passé.

Madame MINARD répond que c'était comme actuellement, le versement était réalisé par les communes directement.

Monsieur LEHERICHER demande quels sont les projets envisagés par le collège avec cette subvention.

Madame MINARD répond que le collège nous a sollicités pour toucher cette subvention sans avoir plus de précisions sur les projets.

Monsieur LEHERICHER demande que pour les années futures, le collège nous fournisse bien plus de détails. Les associations de la commune remplissent un dossier complet pour percevoir de plus petites subventions, il lui paraît normal que le collège en fasse au moins autant.

Madame BOUCHARD demande pourquoi on ne demande pas à l'Agglomération du Pays de Dreux de reprendre cette compétence.

Madame MINARD explique qu'il n'y a pas la volonté de transférer la compétence.

Madame BOUCHARD dit que cela ne peut marcher que si toutes les Communes procèdent de la même façon.

Madame MINARD répond que ce n'est pas possible d'obliger toutes les Communes à faire la même chose. Toutes les communes n'ont pas la même situation budgétaire.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Monsieur SEVIN demande combien d'élèves de Tremblay-les-Villages sont scolarisés au collège de la Pajoterrie.

Madame MINARD répond que 132 élèves sont scolarisés au collège de la Pajoterrie.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la proposition de verser la somme de 1550 € restante au compte 65748 au titre de la subvention des « activités pédagogiques et sportives » pour l'année 2016 au collège de la Pajoterrie à Châteauneuf en Thymerais.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

➤ **Après en avoir délibéré, à la majorité le Conseil Municipal :**

Décide, de verser la somme de 1550 € restante au compte 65748 au titre de la subvention des « activités pédagogiques et sportives » pour l'année 2016 au collège de la Pajoterrie à Châteauneuf en Thymerais.

DCM 2016.09.20.03 – Modification des modalités d'occupation du domaine public

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il existe une redevance d'occupation du domaine public en date du 18 Janvier 2011 concernant les demandes de ventes ambulantes.

Cette redevance a été mise à jour par la délibération 2014.24.04.18 et sera remplacée par la présente délibération.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la vue de ces modalités, la situation du pizziolo présent une journée par semaine à Chêne-Chenu nécessite un ajustement de la redevance d'occupation du domaine public.

En effet, ce dernier dispose de son propre groupe électrogène et n'est donc pas raccordé au réseau électrique de la commune.

De ce fait, le tarif fixé à 50 € par mois pour l'occupation du domaine public par un commerce non sédentaire à raison d'une journée par semaine paraît trop élevé et doit être ajusté pour convenir à cette situation.

Madame le Maire propose un montant de 30 € par mois pour une occupation à raison d'une journée par semaine (sans raccordement au réseau électrique de la commune).

Voici les modalités d'occupation du domaine public sur la Commune de Tremblay-les-Villages fixées par la présente délibération :

- Redevance mensuelle pour l'occupation du domaine public par un commerce non sédentaire à raison d'une journée par semaine (Place de l'Eglise de Tremblay-les-Villages) : **50 € par mois** (inclus le branchement sur le réseau électrique de la commune qui est obligatoire).



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Redevance mensuelle pour l'occupation du domaine public par un commerce non sédentaire à raison d'une journée par semaine (sans raccordement électrique) : **30 € par mois**
- Redevance pour cirque, manège, stands exceptionnels pour l'occupation du domaine public (lieu à définir avec l'accord de la municipalité) : **30 € par jour.**
- Redevance pour commerce non sédentaire à titre exceptionnel pour une journée (lieu à définir avec l'accord de la municipalité) : **30 € par jour.**

Redevance due pour toute journée commencée pour tout stationnement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter les modifications apportées aux modalités d'occupation du domaine public.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

Décide de valider les modifications apportées aux modalités d'occupation du domaine public.

DCM 2016.09.20.04 RÉVISION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

Cette délibération annule et remplace les délibérations : DCM 2015.03.25.07, DCM 2016.01.25.02 et DCM 2016.03.16.16

Madame le Maire rappelle les conditions de mise à disposition des salles des fêtes et propose de revoir les tarifs à la baisse afin que les locations des salles soient accessibles au plus grand nombre. Les salles communales sont mises à disposition sous réserve de respect des conditions suivantes :

- 1°) Respect du règlement intérieur,
- 2°) Comparaison des états des lieux entrée et sortie,
- 3°) Fourniture d'une attestation d'assurance couvrant tous les risques notamment matériels et responsabilité civile.

SALLE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES (capacité 120 personnes assises et 200 personnes debout)

- Associations du ressort territorial de Tremblay les Villages :
Mise à disposition gratuite
- Particuliers et entreprises du ressort territorial de Tremblay les Villages :
Journée : 100,00 € TTC (uniquement en semaine)
Week-end : 350,00 € TTC
- Particuliers et entreprises hors ressort territorial de Tremblay les Villages :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Journée : 150,00 € TTC (uniquement en semaine)
Week-end : 600,00 € TTC

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 600 € et sera rendue après état des lieux.

SALLE DE CHENE-CHENU (capacité 60 personnes)

- Associations du ressort territorial de Tremblay les Villages :
Mise à disposition gratuite
- Particuliers et entreprises du ressort territorial de Tremblay les Villages :
Journée : 70,00 € TTC (uniquement en semaine)
Week-end : 200,00 € TTC
- Particuliers et entreprises hors ressort territorial de Tremblay les Villages :
Journée : 150,00 € TTC (uniquement en semaine)
Week-end : 500,00 € TTC

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 600 € et sera rendue après état des lieux

Les demandes d'associations n'appartenant pas à la commune de Tremblay les Villages sont étudiées au cas par cas en fonction de l'intérêt communal qu'elles peuvent apporter ou non.
Selon la demande, la salle peut être mise à disposition gratuitement ou bien au tarif d'un habitant de Tremblay-les-Villages.

CHAPITEAUX

Les chapiteaux sont exclusivement réservés pour les associations du ressort territorial de Tremblay les Villages à titre gratuit.
Le transport, montage et démontage du chapiteau est à la charge de l'association qui l'emprunte, laquelle devra le rendre propre et sec.
Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 1000 € par chapiteau et sera rendue après état des lieux.

PRESTATION FACULTATIVE DE MÉNAGE :

Dans le cas où le bénéficiaire de la location ne peut, ou ne veut pas faire le ménage de la salle louée avant son départ, la commune facturera les montants suivants :

Salle des Fêtes de Tremblay les Villages : 150 € TTC
Salle des Fêtes de Chêne Chenu : 120 € TTC
Chapiteaux : (remise en état / séchage) 60 € TTC (par chapiteau)

Monsieur LEHERICHER explique que les modifications portent sur la baisse des tarifs et sur une obligation de location pour la totalité du week-end.

Dans les anciennes délibérations on pouvait louer pour un jour ou deux. Ce qui entraînait des complications en termes de sécurité puisque le plus souvent les salles louées pour un jour n'étaient rendues que lendemain ce qui fait que la commune n'était pas couverte en cas d'incident durant cette période.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Grégory MAIN comment fait-on pour une location de chapiteaux à une association hors commune.

Monsieur LEHERICHER répond que ce sont les mêmes modalités que pour la location des salles municipales, à savoir un traitement au cas par cas.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, la mise à jour des conditions et les modalités de mise à disposition des salles municipales. Ces nouvelles mesures seront applicables à compter de la présente délibération.

Ressources Humaines :

DCM 2016.09.20.05 - Contrat d'Avenir pour le Secrétaire Général avec l'Association G.R.A.C.E.S

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le poste de Secrétaire Général a été pourvu depuis le 29 Août 2016.

Pour l'attribution de ce poste il a été décidé d'un commun accord entre les deux parties contractantes, que la signature d'un contrat d'avenir avec l'association G.R.A.C.E.S était judicieuse.

Le contrat est d'une durée de 12 mois à compter du 29/08/2016 jusqu'au 28/08/2017, sur une base de 35 heures par semaine.

Le type de contrat dont bénéficie l'Agent est un contrat d'avenir, pour ce type de contrat de travail l'Association G.R.A.C.E.S et la Commune de Tremblay-les-Villages élabore ensemble la convention de travail.

Durant ses heures de services l'Agent est sous la responsabilité de Madame le Maire qui est son tuteur chargé d'encadrer l'activité de celui-ci pendant la période de mise à disposition et d'en assurer le bon déroulement sur le plan pédagogique et technique.

De son côté l'Association G.R.A.C.E.S désigne un représentant pour suivre l'application de la convention de travail. Toute difficulté de mise en œuvre fera l'objet d'une concertation entre lui, le tuteur et le salarié.

La Commune de Tremblay-les-Villages assume les responsabilités incombant aux commettants, au même titre que lorsqu'il s'agit de son propre personnel. Elle répond notamment des fautes que l'Agent Technique mis à disposition serait susceptible de commettre pendant ses heures de services.

Pour toutes difficultés survenant à l'exécution de la convention de travail, la Commune de Tremblay-les-Villages doit prévenir sans délai l'Association G.R.A.C.E.S.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Concernant la participation financière, l'adhésion à l'Association G.R.A.C.E.S pour l'année 2016 s'élève à **1273.80 €**.

Le taux de prise en charge de l'état est de **75 %** du salaire brut (selon SMIC en vigueur) **25 %** sont pris en charge par la Commune de Tremblay-les-Villages, **auquel s'ajoutent les charges patronales.**

Pour information, Le salaire de l'Agent pour le poste de Secrétaire Général étant de **1864.02 € brut**, soit **1450 € net** mensuel, versé par l'association G.R.A.C.E.S. La Commune de Tremblay-les-Villages devra reverser 1035,74 € par mois à l'Association correspondant au montant du salaire et des charges patronales non pris en charges par l'état.

Madame le Maire précise au Conseil qu'en comparaison, nous versions à l'ancien Secrétaire Général **2147,01€ de salaire brut mensuel, soit 1730 € net.**

Dans le cadre du plan de formation prévu dans les modalités du contrat d'avenir, la Commune de Tremblay-les-Villages est dans l'obligation de prévoir des formations pour l'agent occupant le poste de Secrétaire Général. Ces formations sont prises en charge par l'Association G.R.A.C.E.S.

La Commune de Tremblay-les-Villages s'engage à payer les trois facturations réparties au cours de l'année pour l'Association G.R.A.C.E.S :

- Janvier et février
1^{ère} facturation : adhésion année civile pour tous, adhérents de l'année précédente
- Mars
2^{ème} facturation : acompte au titre du 1^{er} semestre de l'année civile concernant les participations aux salaires et charges sociales de janvier à juin de l'année en cours
- Septembre
3^{ème} facturation : acompte au titre du 2^{ème} semestre de l'année civile concernant les participations aux salaires et charges sociales de juillet à décembre avec régularisation du 1^{er} semestre.
- Décembre : Facturation si besoin pour régulariser un trop perçu et remboursement immédiat à la collectivité concernée.

Madame BAZIN précise à l'assemblée qu'un contrat d'avenir est renouvelable deux fois est que le but de ce type de contrat est de déboucher sur un emploi pérenne.

Madame MINARD répond par l'affirmative.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer le contrat d'avenir soumis au règlement énoncé précédemment pour le poste de Secrétaire Général avec l'association G.R.A.C.E.S, ainsi que l'autorisation de mettre en place un plan de formation.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à recruter le Secrétaire Général sous forme de contrat d'avenir et à signer la convention de mise à disposition avec l'Association G.R.A.C.E.S pour ce poste.

22h25 : Départ de Mme Catherine BAZIN qui laisse pouvoir à Mme Virginie BOUCHARD

DCM 2016.09.20.06 - Renouvellement du Contrat Emploi Aidé de l'Agent Technique avec l'Association G.R.A.C.E.S

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que le contrat Emploi Aidé d'un des Agents Techniques passé avec l'association G.R.A.C.E.S est arrivé à expiration. Un renouvellement est donc envisagé.

Le type de contrat dont bénéficie l'Agent Technique est un contrat unique d'insertion. Pour ce type de contrat de travail l'Association G.R.A.C.E.S et la Commune de Tremblay-les-Villages élaborent ensemble la convention de travail.

Il est convenu que la Commune s'engage suivant ses besoins, à accueillir une personne en contrat unique d'insertion à raison de 20 à 35 heures par semaine mise à disposition par l'Association G.R.A.C.E.S.

Dans notre cas l'Agent Technique est mis à disposition pendant la période du **01/09/2016** jusqu'au **31/08/2017** à raison de 35 heures par semaine.

Durant ces heures de services il est sous la responsabilité de Madame le Maire qui est son tuteur chargé d'encadrer l'activité de celui-ci pendant la période de mise à disposition et d'en assurer le bon déroulement sur le plan pédagogique et technique.

De son côté l'Association G.R.A.C.E.S désigne un représentant pour suivre l'application de la convention de travail. Toute difficulté de mise en œuvre fera l'objet d'une concertation entre lui, le tuteur et le salarié.

La Commune de Tremblay-les-Villages assume les responsabilités incombant aux commettants, au même titre que lorsqu'il s'agit de son propre personnel. Elle répond notamment des fautes que l'Agent Technique mis à disposition serait susceptible de commettre pendant ses heures de services.

Pour toutes difficultés survenant à l'exécution de la convention de travail, la Commune de Tremblay-les-Villages doit prévenir sans délai l'Association G.R.A.C.E.S.

Le taux de prise en charge de la rémunération de l'Agent par l'Etat est de 80 % du salaire brut (selon le SMIC en vigueur) sur la base de 20 heures hebdomadaire.

Le différentiel est pris en charge par la Commune auquel s'ajoute les charges patronales en totalité et la formation professionnelle.

Concernant la rémunération de l'Agent Technique, l'Association G.R.A.C.E.S lui verse chaque mois la somme de 1466.65 € brut, en contrepartie la Commune de Tremblay-les-Villages reverse à l'Association G.R.A.C.E.S une somme de 997,88 € correspondant au montant du salaire et des charges patronales non pris en charges par l'Etat.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

La Commune de Tremblay-les-Villages s'engage à payer les trois facturations réparties au cours de l'année pour l' Association G.R.A.C.E.S

- Janvier et février
1^{ère} facturation : adhésion année civile pour tous, adhérents de l'année précédente
- Mars
2^{ème} facturation : acompte au titre du 1^{er} semestre de l'année civile concernant les participations aux salaires et charges sociales de janvier à juin de l'année en cours
- Septembre
3^{ème} facturation : acompte au titre du 2^{ème} semestre de l'année civile concernant les participations aux salaires et charges sociales de juillet à décembre avec régularisation du 1^{er} semestre.
- Décembre : Facturation si besoin pour régulariser un trop perçu et remboursement immédiat à la collectivité concernée.

Madame BOUCHARD demande si ce contrat d'insertion dont bénéficie l'Agent Technique est renouvelable deux fois.

Madame MINARD répond par la négative et précise que ce type de contrat d'un an n'est renouvelable qu'une seule fois.

Madame BOUCHARD demande comment les choses se dérouleront si l'Agent veut reconduire son contrat.

Madame MINARD répond que malheureusement la législation encadrant ce type de contrat à changer. Peut-être que la situation évoluera et que les contrats uniques d'insertion seront à nouveaux renouvelables deux fois quand le contrat de notre Agent arrivera à terme.

Madame le Maire soumet au vote le renouvellement du contrat unique d'insertion de l'Agent Technique pour une durée d'un an et l'autorisation de signer la convention avec l'Association pour la mise à disposition.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de pouvoir renouveler le contrat de mise à disposition dans le cadre du contrat unique d'insertion de l'Agent Technique.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Décide à l'unanimité, d'autoriser le renouvellement du contrat unique d'insertion de l'Agent Technique pour une durée de un an avec l'Association Graces.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Juridique :

DCM 2016.09.20.07 - Renouvellement de la Convention pour le groupement des commandes de papiers et de fournitures avec l'Agglomération du Pays de Dreux

Madame le Maire rappelle que pour l'année 2015, trois commandes de papiers ont été passées pour un montant de **624.00 €**. Il y a eu également sur la même période trois commandes de fournitures administratives qui ont été passées pour la somme totale de **1020.03 €**.

Pour répondre à leurs besoins et dans un souci d'économie d'échelle, l'article 8 du code des marchés publics permet la création de groupements de commandes par les acteurs intéressés.

Ces groupements de commandes ont pour but la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs publics. Ils ont l'intérêt de permettre des effets d'économie d'échelle et une mutualisation des procédures des marchés.

Une convention constitutive doit en définir les modalités de fonctionnement.

Dans ces conditions, il est proposé, en lien avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, de constituer un groupement de commandes pour les fournitures de papiers et de fournitures administratives.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux en sera le coordonnateur, aussi elle sera chargée d'assurer l'organisation de l'ensemble de la procédure visant au choix du titulaire.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, signera les marchés à intervenir et s'assurera personnellement de leur bonne exécution.

En conséquence, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir signer la convention constitutive de groupement de commandes avec l'Agglomération du Pays de Dreux concernant les marchés de fournitures administratives et papiers sur la période 2017-2020.

Madame MINARD précise à l'Assemblée que l'intérêt premier de cette convention est l'obtention de tarif préférentiel car les commandes passées sont pour des gros volumes.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour le groupement de commande de fournitures administratives et papiers entre l'Agglomération du Pays de Dreux et la Commune de Tremblay-les-Villages



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.09.20.08 - Délibération sur le transfert des routes départementales

Madame le Maire, rappelle que lors de la commission des travaux du 4 Novembre 2015 le sujet du déclassement des routes départementales a été abordé, de même que lors du Conseil Municipal du 12 Novembre 2015.

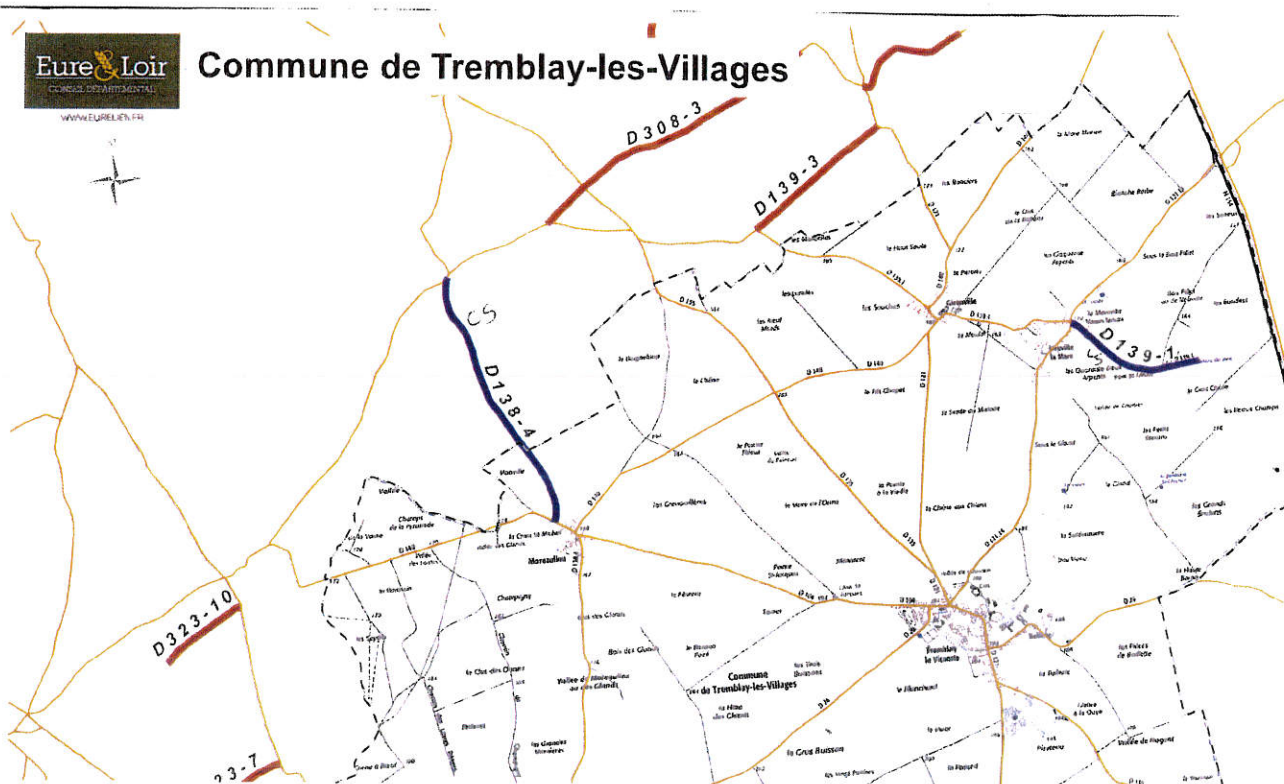
Cette réunion de commission des travaux a eu lieu en présence d'un Agent de la Direction des Routes du Conseil Départemental. Ce dernier avait précisé les routes départementales qui n'ont plus lieu d'être car elles ne répondent pas aux critères pour être classifiées en routes départementales.

Cette réunion avait pour objet d'entamer les discussions avec le Conseil Départemental afin de récupérer certaines routes départementales dans le domaine communal, en contrepartie de quoi des investissements pourraient être effectués par le Conseil Départemental sur ces routes avant de les céder.

Madame le Maire rappelle également que par le biais d'un courrier en date du 17 Juin 2016, le Conseil Départemental compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la DGF au profit des communes, proposait que l'essentiel des routes sélectionnées à l'origine pour intégrer le domaine communal restent départementales et fassent l'objet d'une classification C5 correspondant à un niveau de service réduit au minimum (un débroussaillage annuel, intervention d'entretien d'urgence).

Les moyens dégagés par cette opération devant permettre le renfort du service sur les itinéraires les plus utilisés.

Néanmoins avec l'accord du Conseil Municipal, certaines de ces routes supportant un trafic très réduit ou ne desservant qu'un petit hameau ou une propriété isolée pourraient être reclassées dans le réseau routier communal voir être limitées au trafic riverain ou agricole.





TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Tableau représentant les routes qui étaient sous responsabilité départementale et qui vont passer sous responsabilité communale :

| COMMUNES | ROUTE | DEBUT DE SECTION | FIN DE SECTION | LONGUEUR (m) | PROPOSITION DU SERVICE |
|-----------------------|--------|------------------|-----------------|---------------|------------------------|
| Tremblay-les-Villages | D138-3 | D138-2 | | 356 | RD en VC |
| Tremblay-les-Villages | D138-8 | RD324 | RD138 | 983 | RD en VC |
| Tremblay-les-Villages | D324-2 | D134 | D26-1 | 2004 | RD en VC |
| Tremblay-les-Villages | D341-1 | Maison Bernier | D134 | 679 | RD en VC |
| Tremblay-les-Villages | D324 | D138-8 | D138 | 828 | En chemin communal |
| Tremblay-les-Villages | D139-1 | D121-14 | Dernière Maison | 185 | RD en VC |
| TOTAL | | | | 5035 m | |

Ce deuxième tableau n'a qu'une valeur informative puisque le Conseil Municipal n'a pas la compétence pour délibérer sur la classification C5 des routes, cette compétence étant propre au Conseil Départemental.

Tableau représentant les routes départementales qui vont passer en classification C5 :

| COMMUNES | ROUTE | DEBUT DE SECTION | FIN DE SECTION | LONGUEUR (m) | PROPOSITION DU SERVICE |
|-----------------------|--------|----------------------------------|----------------|---------------|------------------------|
| Tremblay-les-Villages | D138-4 | Limite commune Boullay 2 Eglises | D140 | 709 | C5 |
| Tremblay-les-Villages | D139-1 | Dernière Maison | | 1008 | C5 |
| Tremblay-les-Villages | D139-6 | D134 | D139 | 1316 | C5 |
| Tremblay-les-Villages | D324 | Limite commune Thimert Gatelles | D138-8 | 2098 | C5 |
| Tremblay-les-Villages | D341 | Limite commune de Clevilliers | D138-2 | 1021 | C5 |
| Tremblay-les-Villages | D341-1 | D341-1 | Maison Bernier | 1767 | C5 |
| Tremblay-les-Villages | D324-7 | D134 | D133 | 1306 | C5 |
| TOTAL | | | | 9225 m | |

Cette nouvelle classification des routes concerne **14,260 Km** de voirie se trouvant sur le domaine de la Commune de Tremblay-les-Villages. 5,035 Km de voirie vont passer de route départementale à route communale et 9,225 Km de voirie vont passer de routes départementales à une classification C5.

La commune accepte de reprendre les routes départementales D138-3, D138-8, D324-2, D341-1, D324 et D139-1 pour un kilométrage total de 5,035 Km sous conditions que le Conseil Départemental répare le revêtement de la route D324-2, rue de la Goletterie et réaménage les entrées de la commune d'Ecublé route D134 pour réduire la vitesse des véhicules en provenance de Châteauneuf en Thymerais et Bilheux.

Madame le Maire demande donc à l'Assemblée Délibérante si elle est d'accord avec le transfert des routes départementales tel qu'il est proposé par le Conseil Départemental.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame BOUCHARD demande si ce transfert des routes est obligatoire ;

Monsieur PELLETIER répond que ce transfert est opéré sur proposition du Conseil Départemental et que le sujet avait été abordé lors de la commission des travaux du 4 Novembre 2015.

Madame BOUCHARD demande sur quoi porte le vote.

Monsieur PELLETIER répond que cette délibération est faite pour accepter ou non le transfert des routes départementales précédemment citées en routes communales.

Monsieur SEVIN demande à quoi correspond la classification C5

Monsieur PELLETIER répond que la norme C5 est une classification départementale imposant un entretien minimal de la route.

Madame MINARD précise que cet entretien porte sur un seul débroussaillage annuel et sur les interventions d'urgence.

Madame BOUCHARD demande si le Conseil Municipal délibère également sur les routes classées C5.

Madame MINARD répond par la négative car cette classification est une classification départementale et que de ce fait le Conseil Municipal n'a pas la compétence pour statuer sur le sujet.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Accepte à l'unanimité, le déclassement des routes départementales en routes communales dans les termes vus précédemment.

DCM 2016.09.20.09 - Délibération sur l'engagement de principe avec l'Agence Technique Départementale

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Agence Technique Départementale (ATD) d'Eure et Loir a organisé 7 réunions territoriales entre le 19 mai et le 16 juin dernier. Ces réunions étaient destinées à présenter, aux adhérents et non adhérents de l'ATD les missions et le bilan de cette agence. Elles ont également permis d'évoquer l'évolution possible du partenariat dans un contexte de réforme territoriale et contraintes budgétaires qui obligent à repenser les modes d'action et à privilégier la mutualisation des services.

L'ATD compte aujourd'hui 258 adhérents, elle intervient dans les domaines de l'eau, de la voirie et plus récemment dans celui de l'instruction des autorisations du droit des sols, et ce notamment pour pallier le



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

désagrément de l'Etat. Cette structure a pour but de s'adapter aux besoins des territoires et pourra à partir de 2017 proposer la mise en œuvre de nouvelles mission (AMO en matière d'aménagement, de planification ...) ou proposer des évolutions sur les dispositifs actuels (voirie ...).

Cette agence soutenue par le conseil départemental a pour but d'apporter un service de qualité à moindre coût pour ses adhérents. Pour ce faire en dehors de sa contribution financière, le Conseil Départemental met à disposition de l'ATD une équipe pluridisciplinaire composée d'expert et de techniciens, sans compter les autres services du Conseil Départemental (service juridique, marché public ...) qui peuvent apporter leur aide de manière ponctuelle à l'ATD.

Cette mutualisation permet de limiter les coûts de fonctionnement de la structure tout en apportant une expertise devenue rare et chère mais très précieuse pour les collectivités.

Notre Commune de Tremblay-les-Villages fait appel aux services de l'ATD pour tout ce qui concerne les compétences voirie.

La cotisation que la Commune de Tremblay-les-Villages doit à l'ATD chaque année est basée sur le montant de **0,98 €/ hab DGF** ce qui revient à :

- **2212,84 €** pour l'année 2014
- **2304.96 €** pour l'année 2015
- **2334.63 €** pour l'année 2016

Afin de pouvoir planifier au mieux l'activité de l'ATD, de prévoir les investissements nécessaires, de pouvoir mieux répondre aux attentes des adhérents, mais aussi, le cas échéant, de laisser le temps aux structures communales et intercommunales de s'organiser suite aux évolutions territoriales et règlementaires, le Conseil d'Administration propose un engagement de principe d'une durée de 4 ans, soit pour la période 2017-2020.

Madame le Maire rappelle que l'ATD peut intervenir en tant que maître d'œuvre uniquement pour la conception, l'aide à la passation des contrats et le suivi de chantier des opérations inférieures à 30 000 €. Pour les projets de plus grande ampleur l'ATD propose l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit d'une adhésion de principe qui n'empêcherait pas en cas de difficulté financière de la commune ou d'évolution liée aux compétences de cette commune, de délibérer pour un retrait de l'ATD.

En se basant sur les éléments présentés dans ce rapport, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'engagement de principe avec l'Agence Technique Départementale d'Eure et Loir pour une durée de 4 ans.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Décide à l'unanimité, de renouveler son adhésion à l'Agence Technique Départementale pour la période 2017-2020

Urbanisme :



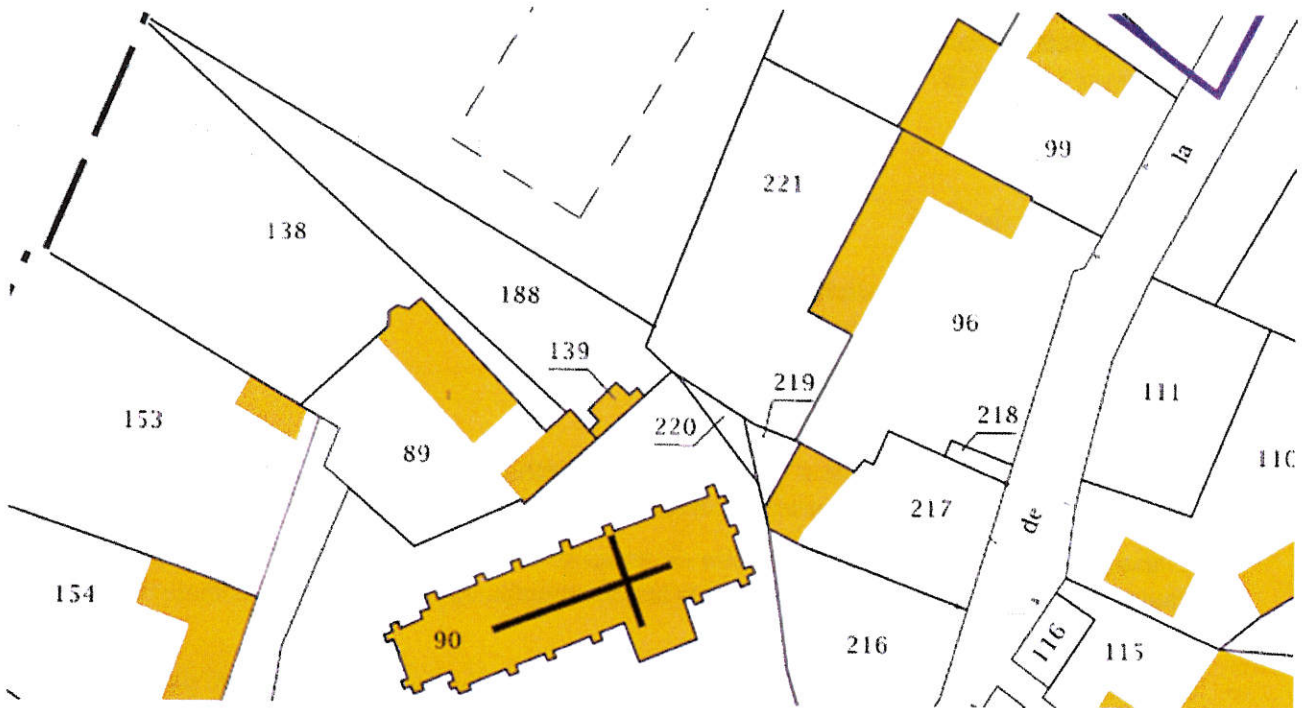
TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.09.20.10 – Délibération pour procuration en vue de céder une parcelle de terrain communal à un habitant de la Commune.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par un courriel en date du 8 Septembre 2016 un cabinet de notaire nous a informé qu'un habitant de Tremblay-les-Villages avait pour volonté de procéder à la vente de sa propriété située aux coordonnées cadastrales 138 A 89, 138, 188 et 139.



Cet habitant a acquis sa propriété aux termes d'un acte reçu le 20 Avril 1979 publié au Bureau des Hypothèques de Dreux, le 8 Mai 1979.

Toutefois la petite dépendance cadastrée section 138 A 139 d'une contenance de 18 centiares n'était pas comprise dans l'acte de vente puisqu'elle est inscrite aujourd'hui encore dans la matrice cadastrale au nom de la Commune de Tremblay-les-Villages.

L'habitant pensait que cette petite parcelle faisait partie de sa propriété comme lui avait informé les vendeurs. Depuis le 20 Juin 1979, cette personne a occupé sans interruption et toujours entretenu cette dépendance. L'accès à cette dépendance se fait uniquement par sa propriété et aucune servitude n'est mentionnée dans son titre de propriété.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante qu'au vu de la situation, cette dépendance cadastrée section 138 A139 d'une contenance de 18 centiares, revient de droit à l'habitant l'ayant occupée et entretenue sans interruption depuis 37 ans.

Madame le Maire demande à cette même Assemblée le droit de signer la procuration permettant à la Commune de Tremblay-les-Villages de céder cette parcelle de terrain à la personne résidant la propriété adjacente.

Pour : 15
Contre : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Abstention : 0

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Décide à l'unanimité** de donner à Madame le Maire l'autorisation de céder la parcelle 138 A139 d'une contenance de 18 centiares à la personne propriétaire des parcelles 138 A 89, 138 et 188.
- **Décide de donner à Madame le Maire et au Maire délégué de Bilheux le droit de signer la procuration au notaire** permettant à la Commune de Tremblay-les-Villages de céder la parcelle de terrain 138 A 139.

Travaux :

Point sur les Travaux de 2016

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux prévus pour l'année 2016 ayant été accomplis et restant à faire avant le 15 Décembre.

Travaux d'investissement ayant été réalisés :

- L'acquisition d'une faucheuse d'occasion au parc départemental, néanmoins l'âge de la machine fait qu'il faudra malgré tout passer un contrat pour le broyage des vallées en complément
- L'acquisition d'un véhicule automobile de remplacement pour un montant de 6500 € auquel il faut rajouter le montant de 282,76 € pour les documents administratifs du véhicule (Carte grise et frais de dossier)
- Réalisation des travaux de restauration de deux poutres de l'église de Theuvy par l'entreprise « Charpente Peltier », pour un montant de 20 351,46 € TTC. Pour cette réalisation nous avons eu recours aux subventions du FDAIC (Fonds d'Aide aux Communes) ainsi que du FRPCP (Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité), qui nous ont donné respectivement 5088 € et 3742 €. Nous avons aussi eu recours à une collecte de fonds qui nous a permis de financer le projet à hauteur de 1950 €, ce qui au total nous a permis de n'avoir recours à l'autofinancement seulement pour un montant de 6180 €. Le versement de ces différentes subventions n'a pas encore eu lieu, le courrier de demande de versement est parti le 31 Août 2016.
- Acquisition de balais complémentaires pour la Balayeuse pour un montant de 3012 €. Il faut rajouter à cette somme la pose des balais qui s'élève à 2570,71 €
- La réparation du mur de la Mare de Chêne-Chenu a été réalisée par l'entreprise « Aménagement votre », pour un montant de 4978,32 € TTC.
- Les deux portes du Club House ont été changées par l'entreprise « Thymerais' Nov », pour un montant de 4314,46 €.
- Panneaux de signalétique achetés à la DGAP pour un montant de 1042 €, il ne reste plus que celui devant la boulangerie à installer.
- Acquisition de deux débroussailluses pour 930 € et 1279 €, d'une tondeuse pour 1200 € et d'un souffleur à feuille pour 650 €.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Travaux d'entretien réalisés durant l'été :

- Ont été repeint durant l'été, tous les abris bus, les portillons des cimetières, les croix de toutes les communes, les portes des églises de Theuvy et Tremblay, les portes de la Mairie d'Ecublé et de Theuvy et la façade de la Mairie et de la salle des fêtes de Chêne-Chenu

Madame le Maire informe également le Conseil que Monsieur Sorand, adjoint aux travaux a lancé plusieurs consultations :

- La consultation pour la démolition et le traitement des matériaux contenant de l'amiante de l'ancienne menuiserie située route de Landouville, a été lancée le 21 Août 2016, les entreprises ont jusqu'au 23 Septembre 12h00 pour faire une offre.

Les travaux et acquisitions 2017 décidés lors de la commission des travaux du 20 Juin 2016 :

- **Une consultation pour l'achat d'une tondeuse autoportée** a été lancée le 7 Septembre 2016 aux entreprises Mollier, Lhermite Agricole et Garden Equipement. Les retours de ces trois entreprises sont attendus pour le 10 Octobre 2016 à 12h au plus tard
- Madame le Maire informe également le Conseil qu'une **consultation pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été lancée pour les travaux 2017**. Ce marché comporte une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. Le dossier de consultation a été envoyé aux quatre entreprises que sont Iris Conseil, SARL Bati Conseil, Lusitano Ingeneri et l'entreprise de Monsieur Richard Pépin. Elles doivent transmettre leurs retours avant le 23 Septembre au plus tard à 12h

Les travaux visés par cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont organisés de la façon suivante :

A / Tranche ferme : évaluation des travaux de voiries

Chêne-Chenu :

- | |
|---|
| • Bordures de trottoirs Place de la Liberté et réfection de la chaussée |
| • Bordures de trottoirs rue Saint-Germain |
| • Finir les enrobés des entrées de maisons rue de la Mairie. |

Theuvy-Achères :

- | |
|---|
| • Bordures de trottoirs rue Saint-Brice |
| • Etude du raccordement de deux habitations au réseau d'eau potable du lieu-dit Bernier |

Saint-Chéron-des-Champs :

- | |
|---|
| • Réfection des trottoirs en enrobé dans toutes les rues du village |
| • Ecoulement des eaux pluviales rue de Rebercourt |
| • Implantation de bandes rugueuses à l'entrée de Saint-Chéron en venant de Challet. |

Ecublé-Bilheux :

- | |
|---|
| • Marquage au sol rond-point rue de la Goletterie |
|---|



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">● Implantation d'un stop rue Saint-Jacques - Bilheux |
| <ul style="list-style-type: none">● Rétrécissement de la Chaussée en entrée et sortie d'Ecublé plus Passage piétons en traversée d'Ecublé. |
| <ul style="list-style-type: none">● Changement et renforcement de la canalisation d'eau potable à Moulu - Ecublé |

Tremblay :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">● Fourniture et pose de 2 bordures caniveaux T2 CS1 surbaissées rue de la sente aux moines à Moreaulieu● Réalisation de bordures de trottoirs rue de Champigny – côté impair à Moreaulieu● Réfection de la voirie rue de la Cornaillère● Enrobé des places de stationnement devant l'école rue de la Croix Blanche et marquage au sol |
|--|

B/ Etudes de projet (PRO) – 1^{ère} Tranche conditionnelle du marché

- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, composée de la validation du D.C.E, de l'analyse des candidatures et des offres et des mises au point éventuelles (ACT)
- Visa des études d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
- Assistance au Maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) Le contenu précis de chaque élément de mission figure aux annexes I et II de l'arrêté du 21 décembre 1993 ainsi que dans le programme de l'opération.
- Le maître d'œuvre s'engage dans l'exécution des missions énumérées ci-dessus, à réaliser les aménagements en respect du programme et des contraintes qui y sont fixées. 2014-01-MO :

Maîtrise d'ouvrage - Le maître d'ouvrage est la Mairie de Tremblay les Villages.

Le maître d'ouvrage assume son rôle conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985. Le contenu précis du rôle du maître d'ouvrage est le suivant :

- Définition du programme de l'opération et de l'enveloppe financière prévisionnelle
- Choix du maître d'œuvre
- Approbation des avant-projets et accord sur le projet
- Choix des entrepreneurs et signature des marchés de travaux
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux
- Opérations de réception



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

C/ Etudes de projets – 2^{ème} tranche conditionnelle

- Etude des potentialités d'un site à être urbanisé en fonction des critères liés à la desserte en réseaux et en voiries et analyses des renforcements nécessaires. Aménagement des voies et réseaux en vue de la future zone à urbaniser (une vingtaine de constructions sur la réserve foncière) rue de la croix blanche.
- Etablissement du programme de travaux pluriannuel de travaux de voiries (2017 à 2020).
- Etude de programmation technique et financière de travaux dans le cadre d'une mission d'assistance au Maître d'ouvrage (AMO) pour la conduite des études et des projets (évaluation des travaux, recherche de financement, consultation, suivi, contrôle, ...),

Madame le Maire expose aux membres de l'Assemblée les travaux votés au budget 2016 et restant à faire :

Les créations et rénovations des points d'éclairage public :

- 11 rue de Bailleterie à Tremblay-les-Villages
- Route de Landouville à Tremblay-les-Villages
- Au stade et au plateau sportif
- 11 rue du Moulin à Chêne-Chenu
- 15 Rue de la Goletterie à Bilheux
- 19 Rue du Jardin Rond à Bilheux
- Route de Chêne-Chenu au carrefour rue St Jacques et rue de la Goletterie
- Rue de Champigny à Moreaulieu (direction Tremblay)
- Le changement de 50 têtes d'éclairage mercure sur l'ensemble de la Commune
- Le changement de vingt-cinq armoires d'éclairage par l'entreprise H2E

Les travaux de voirie :

- La création de trottoirs et accotement rue de la Goletterie à Bilheux. Ces travaux seront effectués par l'entreprise TPCI, pour le bon déroulement des travaux, un arrêté de circulation devra être effectué, ainsi qu'une information aux habitants de la rue.
- Les travaux de voirie rue St Lhomer, la pose de bordures rue de la Libération ainsi que l'accessibilité PMR devant la boulangerie. Ces travaux seront effectués par l'entreprise Eurovia à compter du lundi 17 octobre, les riverains ainsi que le boulanger devront être prévenus.
- Les travaux 5 route de Paincuit et 7 rue de l'Aubépine réalisés par l'entreprise Musci
- Les travaux de réalisation de deux bateaux à Moreaulieu par l'entreprise Musci

Les autres travaux restants à faire :

- Réalisation renforcement canalisation d'eau rue de la Chardonnière, carrefour D135 à Atelier 28. L'entreprise Musci démarre les travaux pour la fin du mois de Septembre pour 3 semaines.
- Création de 30 branchements de compteurs eau potable, l'entreprise Anseume TP doit le faire avant le 31 Décembre.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Les travaux de raccordement à l'assainissement pour la Mairie d'Ecublé assuré par l'entreprise SPL.
- La réalisation du mur de soutènement rue du Jardin Rond à Bilheux faite par l'entreprise Michel Moreau maçonnerie-couverture
- La Mise aux normes de la Salle des Fêtes (horloge et sécurité) attribuée à l'entreprise SERT

Travaux 2017 :

DCM 2016.09.20.11 – Lancement des consultations pour travaux prévus sur l'année 2017

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de lancer les procédures de consultations des entreprises pour les différents marchés de travaux prévus pour la commune de Tremblay-les-Villages durant l'année 2017.

Le recensement des priorités de travaux 2017 sur l'ensemble de la commune avait eu lieu lors de la Commission des Travaux du 20 Juin 2016.

Les maires délégués ont indiqué, lors de cette réunion les différents projets qu'ils souhaitaient inscrire au Budget 2017.

Suite à cette liste, une estimation du coût de chaque projet sera réalisée afin de dégager les priorités 2017 et une Commission des Travaux sera réunie pour retenir les priorités et la meilleure offre.

Ces priorités seront de nouveau validées en commission des travaux puis en Conseil Municipal selon les capacités financières de la commune.

L'ensemble des décisions seront prises par délibération en Conseil Municipal.

Ensemble de la Commune :

| |
|--|
| - Tranche d'éclairage public de la commune (50 à 100 lanternes mercure) et voire possibilité de passer directement en LED |
| - Consultation pour des matériels de vidéo protection (achats caméra, ordinateur, aménagements d'une pièce spécifique, maintenance.) |
| - Programme de renouvellement des 30 compteurs plombs |
| - Programme de mise en place de compteurs de sectorisation sur nos réseaux d'eau potable |
| - Étude du coût de raccordement en eau potable des habitations du lieu-dit Bernier |
| - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux suivant ADAP 2017 |
| - Changement d'une paire de volet sur la mairie de Tremblay (coté Ecole) |
| - Consulter un prestataire pour effectuer le broyage des Vallées en (complément de ce que nous ne pouvons pas faire) |



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

| |
|--|
| - Consultation pour sabler et repeindre les candélabres de Tremblay-les-Villages |
| - Consultation pour la réparation de la toiture de l'église d'Ecublé |
| - Consultation pour aménagement d'air de jeux dans les villages |
| - Consultation pour le renforcement du mur de la mare à Chêne-Chenu |

Madame le Maire précise, que ne seront retenus que les devis présentant l'offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse.

Madame MINARD informe les membres du Conseil que pour faire les travaux de raccordement en eau potable du lieu-dit Bernier, il faut obligatoirement passer sur le domaine de la Commune de Clévilliers. Un rendez-vous devra être fixé avec le Maire pour l'informer de la situation.

Madame MINARD explique également que la réparation de la toiture de l'église de Chêne-Chenu ne peut figurer dans la liste des consultations à venir car la situation actuelle oblige la Commune de Tremblay-les-Villages à trouver une solution plus rapide. En effet des pigeons s'introduisent dans l'église et la dégrade grandement.

Madame BOUCHARD précise que les oiseaux arrivent à rentrer dans l'église à cause de trous dans la charpente reliant le cœur au clocher.

Monsieur LEHERICHER demande s'il y a beaucoup de trous à boucher dans la charpente.

Madame BOUCHARD répond par la négative et précise que le problème est l'accessibilité car la charpente est très haute.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de lancer les procédures de consultations des entreprises pour les différents travaux 2017 décidés durant la commission de travaux du 20 Juin 2016.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à lancer les procédures de consultations des entreprises concernant les travaux vus précédemment.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Compte-rendu de la présentation du 2 Septembre 2016 à l'ARS sur le Projet de Maison de Santé Publique :

Le Docteur Jean-Claude MORIN dresse un compte rendu et informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet :

Monsieur MORIN expose au Conseil que plusieurs réunions réunissant les professionnels de santé ont eu lieu pour mettre en place la présentation du 2 Septembre. Ce projet de santé consiste à rassembler tous les professionnels dans une même structure afin d'exercer en commun pour garantir un meilleur suivi des patients et une meilleure continuité des soins.

La présentation du projet a bien été faite devant l'ARS, à la région et à l'Etat le 2 Septembre 2016 à Chartres, ces derniers ont trouvé que le projet que nous proposons était très structuré, ils ont relevé le fait que le Dr MORIN soit maître de stage, mais aussi qu'il est actuellement le seul médecin sur la Commune de Tremblay-les-Villages et pour qu'une Maison de Santé Publique puisse voir le jour, il faut la présence de deux médecins dont un minimum devant être maîtres de stages.

Les professionnels de santé de Villemeux sont passés avant nous devant l'ARS et leur projet peut compter sur la présence de deux médecins mais qui par ailleurs ne sont pas maîtres de stages. L'ARS nous a clairement dit que même si notre Projet de Santé était très structuré il n'y aurait pas le financement pour deux Maisons de Santé Publique et qu'il fallait que la commune de Tremblay les Villages se rapproche de Villemeux pour voir quelles solutions nous pouvons apporter. Cela passe sûrement par un travail en réseau avec un pôle principal à Villemeux et un pôle secondaire à Tremblay-les-Villages ou inversement. Le problème est que la N154 sépare Tremblay-les-Villages de Villemeux et fait que les deux Communes évoluent au sein d'un bassin de vie différent. On peut légitimement se poser la question, est ce que les habitants de Tremblay-les-Villages iraient consulter à Villemeux et inversement ?

Monsieur MORIN informe le Conseil Municipal qu'il a proposé plusieurs dates à Madame le Maire pour qu'une réunion avec tous les professionnels de santé puisse être fixée pour discuter des solutions envisagées.

Madame MINARD répond en disant que les professionnels de santé de Villemeux ont répondu et que la date retenue était celle du 19 Octobre à 20h30 à la Mairie de Tremblay-les-Villages. Un courriel sera envoyé pour rappeler cette information à l'ensemble des professionnels de santé de Tremblay-les-Villages.

Monsieur LEHERICHER demande où se trouve la Maison Médicale la plus proche de Villemeux.

Monsieur MORIN répond que la Maison Médicale la plus proche se situe sur la Commune de Coulombs, et qu'un groupement de médecins est présent sur la Commune de Chaudon.

Madame MINARD insiste sur le fait que la chose la plus importante notifiée par l'ARS est la présence actuelle d'une association des professionnels de santé sur la Commune de Tremblay-les-Villages et que ces professionnels ont déjà une démarche de travail en réseau. L'enjeu prioritaire aujourd'hui est de trouver un deuxième médecin.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Nous allons donc passer des annonces sur des sites spécialisés pour trouver ce médecin manquant au projet

Monsieur MORIN conseille de ne pas poster une annonce de recrutement sur tous les sites spécialisés car cela est une démarche trop coûteuse, mais qu'il faut surtout passer une annonce sur le site du Conseil Départemental et que la chargée de mission à la MSA lui a transmis un site qui accompagne les professionnels de santé (APS du centre) et qu'il peut être judicieux de mettre l'annonce sur ce dernier.

Madame MINARD répond que cela est déjà fait pour le site du Conseil Départemental et précise que les professionnels de santé sont en train actuellement de réécrire l'annonce à publier.

De plus, après avoir échangé avec un médecin de Châteauneuf en Thymerais qui est délégué au Plan Santé 28, il est vrai que nous sommes plus en relation avec le bassin de vie de Châteauneuf en Thymerais est qu'il semble envisageable de mettre en place un projet de collaboration à trois avec les Communes de Châteauneuf et de Villemeux.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura qu'une seule Maison de Santé, aujourd'hui l'ARS n'est fermée à rien mais il faut vraiment que nous partions au minimum avec deux médecins. Ils insistent autant sur le projet médical que sur le cabinet en lui-même.

Madame BOUCHARD demande ce que finance l'ARS.

Madame MINARD répond que l'ARS ne finance rien, elle émet juste un avis. C'est la Préfecture de Région et le Conseil Départemental à hauteur de 50 %, dans le cas présent le bailleur social et l'aménageur ce qui permettrait de construire moins chère et d'offrir un coût de location des locaux avantageux pour les professionnels.

Madame BOUCHARD demande quels professionnels sont concernés par le regroupement.

Monsieur MORIN répond que tous les professionnels sont concernés sauf les kinésithérapeutes.

Madame MINARD explique que ce qui est réellement intéressant dans le projet c'est que l'ARS n'exclut pas l'idée de travailler avec un pôle principal subordonné par des antennes. Cette solution éviterait de se retrouver face au problème que rencontre certaines collectivités qui est de se retrouver avec de grandes Maisons de Santé Publique qui ne sont pas remplies.

Information sur le problème de l'invasion des mouches à St Chéron des Champs :

Madame le Maire rappelle au Conseil le problème qu'on subit les habitants de St Chéron des Champs tout au long de l'été, à savoir plusieurs vagues d'invasions de mouches.

La commune de Tremblay-les-Villages a pris en compte les nombreux courriers, appels, e-mails et accuse réception du dossier envoyé en recommandé par les habitants le 4 septembre 2016. Nous sommes conscients du niveau de nuisances inacceptable que subissent les habitants de St Chéron des Champs.

Un rappel chronologique des actions menées envers le dirigeant de l'entreprise responsable des nuisances depuis le mois de Juin 2016 est nécessaire pour montrer que la Mairie ne se désolidarise pas de ses administrés.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Un premier courrier a été adressé le 23 Juin 2016 au responsable de l'entreprise SA Ferme de St Chéron des Champs afin de procéder à l'enlèvement des fientes des poules et au traitement de celles-ci contre les œufs pour éviter une nouvelle prolifération de mouches.

Au mois de Juillet 2016, un courriel a été adressé aux services de la Sous-Préfecture de Dreux et un contrôle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir (DDCSPP28) a été effectué. L'enlèvement des fientes et des traitements ayant été effectués en amont du contrôle, des instructions (sans mise en demeure) ont été données à l'entreprise.

Le 19 Août 2016, un second courrier a été adressé au dirigeant de l'entreprise, qui s'est engagé à prendre des mesures (enlèvement des poules et nettoyage complet des locaux), stoppant la problématique de la prolifération des mouches.

Malgré ces actions, le problème n'a pas cessé et les services de la DDCSPP28 sont de nouveau intervenus le 2 Septembre 2016.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 5 Septembre 2016 a été pris par Monsieur le Préfet. Celui-ci impose à l'entreprise SA Ferme de St Chéron des Champs de :

- Sous trois jours, tout mettre en œuvre pour stopper la prolifération des mouches en traitant efficacement les bâtiments et les fientes lors de l'arrêt de la production du dernier bâtiment en fonctionnement.
- Sous un mois, proposer une solution pérenne afin d'enrayer la prolifération des mouches.
- Sous trois mois, rendre le bâtiment de stockage des fientes hermétique.

Les agents de la DDCSPP28 vérifieront les avancées au terme de chaque échéance, des moyens coercitifs et des sanctions seront à leurs dispositions si besoin.

Compte rendu du 2ème Adjoint

Madame DOS REIS procède à un compte-rendu sur le plan social :

Le seul point à relever est une aide sociale d'urgence que nous avons fait pendant le mois de Juillet pour une personne qui devait déménager au plus vite et qui n'avait pas les fonds pour payer la caution pour son appartement.

Nous lui avons avancé la somme et elle nous a fait une reconnaissance de dette pour le mois de Septembre qui déjà été honorée.

Madame DOS REIS prévient également les membres de l'Assemblée qu'une réunion de Conseil du CCAS sera organisée prochainement.

Compte rendu du 3ème Adjoint

Monsieur LEHERICHER procède au compte-rendu du Forum des Association et des Services à la Personne qui a eu lieu le vendredi 9 Septembre :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Cette année il avait été décidé de réunir le Forum des Associations avec le Forum des Services, c'est pourquoi le nom a été changé. Cette décision avait été prise pour essayer de rendre le tout un peu plus vivant et mutualiser les deux publics.

Il n'est pas facile de tirer des conclusions, il y a des points positifs et des points négatifs. Dans les points négatifs on a le fait que les entreprises des services à la personne travaillent en journée et ne sont pas disponibles le soir, alors qu'à l'inverse les bénévoles des associations sont au travail en journée et ne sont disponibles qu'en soirée. Trouver un horaire arrangeant pour tout le monde est donc assez compliqué.

Certaines associations ne pouvaient pas être représentées pour le début du forum à 16 h car les bénévoles n'avaient pas encore fini leur journée de travail. On a eu des demandes pour changer de formule mais cette année nous n'avons pas pu le faire, il faut donc réfléchir au sujet pour le forum de l'année prochaine. Peut-être revenir comme avant avec deux forums bien distincts, ou alors organiser l'évènement le week-end.

Monsieur LEHERICHER n'a pas eu de retour pour le moment des associations si le forum a été bénéfique pour elles. J'avais demandé durant une réunion en Mai à ce qu'elles fassent plus de démonstrations, chose qui a été faite. Les démonstrations permettent de dynamiser le forum et aussi de permettre aux gens de se rendre plus facilement compte des activités que propose chaque association.

Concernant la participation du public à première vue il y avait un public plutôt nombreux.

Madame DOS REIS souligne le fait qu'elle a remarqué une augmentation du nombre de personnes ayant fait le déplacement. Contrairement à l'année dernière où le forum des services à la personne avait accueilli très peu de personnes, cette année le regroupement a permis d'augmenter le nombre de visiteurs et même s'ils n'étaient pas tous concernés par les entreprises des services à la personne ils ont au moins fait le tour de tous les stands et ont pu voir ce qui se fait dans ce domaine.

Madame BOUCHARD dit que l'horaire correspondant à la sortie de l'école a favorisé la venue des personnes sur le forum. Pour cette raison il pourrait être intéressant de maintenir cet horaire pour les prochaines fois.

Monsieur LEHERICHER répond qu'en effet la sortie de l'école primaire a permis de ramener certaines personnes, mais que cet horaire coïncide peu avec la fin des cours au collège et au lycée. Pour certaines associations concernées par cette tranche d'âge, il est difficile d'avoir du monde car les lycéens ou collégiens voulant venir au forum ne peuvent pas.

Pour conclure on peut dire que le forum des associations et des services à la personne de cette année n'est pas un échec, il faut juste repenser quelques détails pour s'améliorer encore l'année prochaine.

Monsieur Frédéric SEVIN insiste sur le fait qu'il faut que les associations continuent dans ce sens concernant les démonstrations car il a eu beaucoup de retours positifs.

Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats

Aucun autre compte-rendu



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Divers :

Madame le Maire communique les informations suivantes aux membres du Conseil Municipal

- Réunion de rentrée du SIVOM le 23 Septembre à 19h
- Opération Nettoyons la Nature à 14h, le 24 Septembre 2016 à Neuville la Mare.
- Portes ouvertes au Centre de secours de Tremblay-les-Villages du vendredi 30 Septembre au lundi 3 Octobre.
- Réunion publique SDIS le 30 Septembre à 20h30 au centre de secours de Tremblay
- Conseil syndical du SIVOM le 3 Octobre à 20h30
- Date réunion PLU à prévoir pour faire le règlement.
- Présentation de l'équipe ALSH le 5 Octobre à 19h
- Problème de rempoissenement de la mare du haut à Neuville la Mare, il faut prévoir de racheter et de réintroduire des poissons.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close à 0h10

Le secrétaire de séance,
Arnaud LEHERICHER



Le Maire,
Christelle MINARD

| | | | | |
|---------------------------------|--|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Christelle MINARD | Annabel DOS REIS | Arnaud LEHERICHER | Grégory MAIN | Ariel ALLARD Absent |
| Yves LAOUENNAN Absent | Thibault PELLETIER | Frédéric SEVIN | Nathalie GANDON | Catherine BAZIN |
| Virginie BOUCHARD | Agnès SESCHEBOEUF Absent a donné pouvoir à Christelle MINARD | Marie-France CABARET | Mylène MILON Absent | Marc RAVANEL |
| Françoise LEREAU | Jean-Claude MORIN | Karine LECLUYSE Absent a donné pouvoir à Annabel DOS REIS | | |